



Sud-Solidaires BPCE – Section Caisse d'épargne APC

21 B, rue Edmond Proust - 79000 NIORT

06-37-61-34-04 / 06-15-79-25-99

sudceapc@yahoo.fr / www.ceapc.sudbpce.com

sudsolidaires.ceapc



SUDBPCE



Sud Groupe BPCE



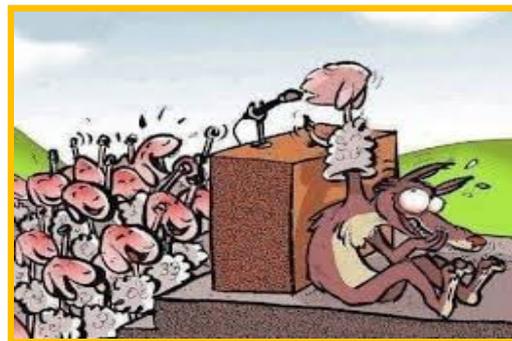
Mars 2021

COS, Décroché et Site internet : On ne nous dit pas tout !

Election du COS : Arnaque à tous les étages !

Vous êtes invité-es du 5 au 12 mars à voter pour les élections au COS des représentants des salarié-es sociétaires.

Sud-Solidaires a décidé de ne pas participer à cette mascarade (et on n'est pas les seuls) qu'est devenu le COS, organe censé être décisionnaire mais qui est devenu au fil des années une simple chambre d'enregistrement aux ordres des directoires eux-mêmes à genoux devant BPCE.



Comment croire à une élection démocratique quand le président des SLE après déjà un premier « tri » pour sa candidature se retrouve avec 80 % des suffrages avant même le début de l'élection ? (Même Poutine en rêverait !).

Que dire ensuite d'une instance qui vote le doigt sur la couture 100 % des avis émis par le directoire ? Peut être est-ce dû à leurs émoluments de plus de **30 000 euros par an pour 6 réunions et de plus de 60 000 euros pour sa présidente** ? Dernier exemple en date la nomination du nouveau membre du directoire en charge de la BDR dont les éléments de rémunération et autres avantages ont été débattus en séance **mais dont les 2 représentants du personnel n'ont pas le droit de divulguer ce type d'information ! Comment représenter les salarié-es lorsqu'on accepte d'être tenu au secret ?**

Le COS est : anti-démocratique, opaque où l'entre soi prime désormais sur l'intérêt général et donc sur les salarié-es.

Décroché : du mensonge à la réalité !



C'est devenu le nouveau cheval de bataille de la CEAPC ! Depuis le début d'année une pression comme rarement vue s'est abattue sur les commerciaux de la caisse au motif que (dixit B DURAND) : « **nous sommes une société de service** (nous pensons que nous étions des banquiers dont les missions sont de financer l'économie réelle et de rechercher des solutions financières pour nos client-es ?) **et nous devons un service irréprochable aux client-es** » !

Pour illustrer combien la mission est impossible : **comment recevoir et servir les client-es tout en répondant aux sollicitations téléphoniques sans dégrader la qualité du travail et du service rendu ?**

Sud-Solidaires, toujours force de proposition, soumet au directoire cette idée :

Pourquoi ne pas faire greffer des bras et des oreilles supplémentaires aux salarié-es des agences ? (Prise en charge par BPCE Mutuelle ?).

Un ordre n'a de sens que s'il est réalisable ! (À méditer).

CEAPC.SUDBPCE.COM

Flash

Négociation Annuelle Obligatoire, Prime de 500 € brut pour les salaires de moins de 26 K€, 300 € brut pour les salaires compris entre 26 et 29 K€, rien pour tous les autres ! et **Aucune augmentation générale**.

Vous voulez être informé régulièrement envoyez nous votre demande par mail à sudceapc@yahoo.fr

Le site internet ceapc.sudbpce.com, une mine d'infos que tout le monde s'arrache !

Tout d'abord, merci à nos « *ami-es* » du SU de faire la promotion de notre site internet. Nous sommes heureux-ses qu'il soit une source d'enrichissement et de réflexion pour toutes et tous et souhaitons qu'il devienne une source d'inspiration. **Solidaires, c'est notre ADN !**

Nous vous invitons d'ailleurs à le visiter, il est rempli d'informations utiles et d'actualités captivantes. <https://ceapc.sudbpce.com/>

Vous avez reçu il y a quelques jours un tract du SU intitulé « *sur un malentendu ...* », puis celui de la CGC (Quel succès !) et peut-être même, si vous ne vous êtes pas endormis en cours de route, les avez-vous lu jusqu'au bout. Si c'est le cas, vous avez constaté que **Sud-Solidaires** y est cité suite à une publication sur l'intéressement sur **notre site <https://ceapc.sudbpce.com>**

Replaçons ces élucubrations dans le contexte : il y a 6 mois, **Sud-Solidaires** était présent lors des négociations qui ont donné lieu à l'accord d'intéressement. **Sud-Solidaires**, au regard de la crise sanitaire et économique induite, a porté ses demandes : Neutralisation des critères initiaux défavorables aux salarié-es dans ce contexte de crise : accepté. Hausse du plafond de 12 à 18 % de la masse salariale servant au calcul : refusé.

Le tout afin de garantir aux salarié-es ô combien impliqués à tous les niveaux de l'entreprise un niveau d'intéressement sensiblement identique à l'année écoulée.

On peut donc peser dans les négociations sans signer un accord quand on le juge insuffisant.

Il aurait pu rapporter davantage si la direction avait accepté les propositions de **Sud-Solidaires**. (La loi autorise jusqu'à 20 % de la masse salariale), **Sud-Solidaires** demande 18 % comme chez nos concurrents directs (Crédit Agricole, Crédit Mutuel ...), **alors que le SU et la CGC complices de la direction, se contentent de 12 % maximum depuis des années ! (Cela doublerait notre Intéressement).**

Un nouvel accord sera signé cette année et nous serons toujours là pour défendre vos intérêts.

Au final, le grand gagnant dans cette histoire, c'est le patron qui se frotte les mains et qui se permet de mépriser les salarié-es au point de ne pas reconnaître dans la dernière Négociation Annuelle Obligatoire la surperformance des collègues.

